

En d'autres termes, M. McNamara nous a avoué que la menace contre laquelle ce système de défense devait nous protéger ne s'est pas concrétisée.

En fait, ce qui menace surtout les États-Unis, c'est une attaque que pourraient lancer les Russes à l'aide de missiles balistiques intercontinentaux sol-sol et mer-sol.

Ensuite, M. McNamara a signalé que de toute évidence le système de défense antibombardier était vulnérable à une attaque par missiles. Je rappelle au comité que c'est là le système qui nous coûte 130 millions de dollars. A mon sens, il ne fait pas le moindre doute que si—je dis bien «si»—l'URSS lançait une attaque massive, d'ailleurs la seule concevable, elle pourrait anéantir notre système de défense antibombardier avec quelques-uns seulement de ses missiles balistiques intercontinentaux, au nombre d'au moins 700.

● (2.50 p.m.)

Le fait est que depuis un grand nombre d'années il n'existe pas de moyens de défense contre une attaque aérienne générale. Il continuera d'en être ainsi pendant bien des années à venir si l'on excepte la dissuasion obtenue grâce à l'invulnérabilité des forces stratégiques américaines. En fait, M. McNamara et d'autres personnalités l'ont bien précisé: quels que soient les efforts déployés par l'Amérique du Nord et par d'autres pays pour organiser leurs défenses au moyen de coûteux réseaux anti-engins, nouvelle ligne de défense antibombardier, l'Union soviétique pourrait toujours détruire entièrement les États-Unis et le Canada, même après avoir subi toute la puissance d'une première attaque des États-Unis.

Sans doute, monsieur le président, la réciproque est également vraie. Les États-Unis pourraient détruire entièrement l'Union soviétique quelle que soit la puissance de son attaque contre l'Amérique du Nord. Puisqu'il n'y a aucun doute sur cette terrible situation, c'est le pouvoir de destruction mutuelle qui constitue notre véritable défense jusqu'aux jours heureux où le désarmement nucléaire sera possible. C'est sans doute la raison pour laquelle un grand soldat canadien, le général Simonds, déclarait au comité de la défense, il y a environ quatre ans, que les Russes devraient être fous pour lancer une pareille attaque. Or, justement, a-t-il ajouté, ils ne sont pas fous.

Parlant non seulement du système actuel de défense antibombardier mais aussi des systèmes envisagés, M. McNamara a déclaré encore:

Ce serait une illusion de croire que ces mesures destinées à limiter les dommages, quelle que soit leur ampleur, peuvent, à elles seules, changer la situation.

J'ai déjà décrit la situation qu'il évoquait, soit la capacité de l'Union soviétique d'utiliser

des missiles balistiques intercontinentaux et des engins lancés de sous-marins pour détruire l'Amérique du Nord même après avoir subi, la première, une attaque globale de la part des Américains. Cela rend un système de défense antibombardier futile, désuet, vain et inutile: il est superflu. L'Union soviétique n'a jamais constitué une force de bombardiers capables de menacer vraiment l'Amérique du Nord. Elle ne pourrait lancer une telle attaque sans risquer sa propre destruction.

S'il n'y a aucune menace ni aucun moyen de faire échec à une menace, si elle existait, l'argent consacré à cette fin sert à des illusions; c'est de l'argent gaspillé. Une évocation timide de cette réalité a émané des rangs ministériels lorsque le ministre des Transports était titulaire de la Défense et qu'il a rédigé, en 1964, un Livre blanc, car il avait déclaré que ce système serait graduellement éliminé. Mais, entre-temps, le contribuable canadien paie, je le répète, 130 millions de dollars par année pour entretenir ce système désuet. Est-ce une bagatelle? Je me demande pourquoi on ne peut s'en occuper.

Et l'avenir? J'ai l'impression que nous sommes à la veille de nous engager moralement, sinon légalement, à maintenir et à prolonger désormais ce gaspillage. Le gouvernement est en train de négocier en vue de la prolongation de l'accord du NORAD qui expirera, comme les députés le savent, au mois de mai prochain. Le NORAD est un traité, les députés s'en rendent compte, qui assure la collaboration entre le Canada et les États-Unis ainsi qu'un commandement canado-américain pour la défense aérienne du continent nord-américain. Pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à ce que nous collaborions avec les États-Unis en ce qui a trait à la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Notre souveraineté exige, selon moi, que nous acceptions le rôle de surveillance qui nous revient, dans l'espace aérien du continent nord-américain, et la meilleure façon pour nous de remplir ce rôle, c'est de collaborer avec les États-Unis.

Mais qu'est-ce qui entre en jeu, à part cela? Voilà la question par excellence qui se pose au Canada, à l'heure actuelle. Je sais très bien que, du point de vue légal, le renouvellement du traité du NORAD n'engage le Canada vis-à-vis d'aucun système en particulier ni d'aucune participation précise. Mais peut-on prétendre que le renouvellement du traité ne constituera pas un engagement moral à prolonger le système actuel de défense antibombardier jusqu'à l'avènement d'un nouveau, et à accepter ensuite un rôle dans tout nouveau système de défense antibombardier que les États-Unis voudraient

[M. Brewin.]